

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3307**

commune (s) : Saint Fons - Feyzin

objet : Emissaire du plateau Sud-Est (EPSE) de Lyon - Travaux de construction d'un collecteur visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312 - Lots n°1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3307**

commune (s) : Saint Fons - Feyzin

objet : **Emissaire du plateau Sud-Est (EPSE) de Lyon - Travaux de construction d'un collecteur visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312 - Lots n°1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'émissaire du plateau Sud-Est de Lyon (EPSE) se situe dans le Département du Rhône au sud-est de Lyon sur les Communes de Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux, Saint Priest et Corbas. Il s'inscrit dans le projet global d'assainissement de l'est lyonnais comme un des ouvrages majeurs de l'agglomération.

Les travaux envisagés consistent en la construction d'un collecteur visitable sous l'autoroute A7 et la RD 312 et la mise en place d'un jeu de vannes dans la chambre Ramboz qui permettront de réguler le déversement des eaux pluviales vers le canal du Rhône.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de ces travaux qui font l'objet de 2 marchés séparés :

- lot n° 1 : construction de l'émissaire,
- lot n° 2 : mise en place d'un jeu de vannes chambre Ramboz.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 mai 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : construction de l'émissaire ; groupement d'entreprises SOGEA RHÔNE-ALPES/GANTELET GALABERTHIER/TOURNAUD, pour un montant de 2 196 110 € HT, soit 2 626 547,56 € TTC,

- lot n° 2 : mise en place d'un jeu de vannes chambre Ramboz ; groupement d'entreprises INEO RESEAUX EST/GANTELET GALABERTHIER, pour un montant de 303 038,49 € HT, soit 362 434,03 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément, aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : construction de l'émissaire ; groupement d'entreprises SOGEA RHÔNE-ALPES/GANTELET GALABERTHIER/TOURNAUD pour un montant de 2 196 110 € HT, soit 2 626 547,56 € TTC,

- lot n° 2 : mise en place d'un jeu de vannes chambre Ramboz ; groupement d'entreprises INEO RESEAUX EST/GANTELET GALABERTHIER pour un montant de 303 038,49 € HT, soit 362 434,03 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O0133, le 14 juin 2004 à hauteur de 5 050 000 € HT.

3° - Le montant à payer, au titre des présents marchés, soit 2 499 148,49 € HT sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012 et 2013 - compte 231 5 - opération n° 2P19O0133.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.